

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE PORTNEUF
VILLE DE NEUVILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue le jeudi 26 septembre 2019 à 8 h 15 à l'hôtel de ville de Neuville, 230 rue du Père-Rhéaume, Neuville.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Simon Sheehy	Conseiller
Monsieur Jean-Pierre Soucy	Conseiller
Madame Marie-Michelle Pagé	Conseillère
Madame Denise Thibault	Conseillère
Monsieur Dominic Garneau	Conseiller
Monsieur Carl Trudel	Conseiller

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur Bernard Gaudreau, maire.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :

Madame Lisa Kennedy	Directrice générale et greffière
Madame Manon Jobin	Trésorière et greffière adjointe

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (8 h 15)**

19-09-249 **IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté,

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Demande d'aide financière au programme de Fonds municipal vert – Étude de faisabilité
3. Demande d'aide financière au programme de Gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP)
4. Fermeture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE FONDS MUNICIPAL VERT – ÉTUDE DE FAISABILITÉ**

19-09-250 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville souhaite procéder au réaménagement du stationnement du site du presbytère et de la bibliothèque/église en stationnement écoresponsable ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville désire connaître la faisabilité d'un stationnement écoresponsable du site du presbytère et de la bibliothèque/église ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a pris connaissance des critères relatifs au programme de la Fédération canadienne des Municipalités nommé Fonds municipal vert (FVM) – Étude de faisabilité ;

CONSIDÉRANT QU'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville doit respecter les modalités qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière et pour recevoir le versement de cette aide financière ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts du projet.

QUE la Ville autorise la directrice générale ou la trésorière et greffière adjointe à signer tous les documents dans le cadre du dépôt de la demande de subvention au programme FVM – Étude de faisabilité.

QUE ce conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FVM – Étude de faisabilité concernant le projet de stationnement écoresponsable au site du presbytère et de la bibliothèque/église.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE GESTION DURABLE DES EAUX DE PLUIE À LA SOURCE (PGDEP)

19-09-251

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville souhaite procéder au réaménagement du stationnement du site du presbytère et de la bibliothèque/église en stationnement écoresponsable ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a pris connaissance du guide et du cadre normatif relatif au Programme gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP), qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du ministère ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville doit respecter les modalités qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au PGDEP et pour recevoir le versement de cette aide financière ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts du projet.

QUE la Ville autorise la directrice générale ou la trésorière et greffière adjointe à signer tous les documents dans le cadre du dépôt de la demande de subvention au Programme PGDEP.

QUE ce conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au Programme PGDEP concernant le projet de stationnement écoresponsable au site du presbytère et de la bibliothèque/église.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. **FERMETURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire lève la séance à 8 h 17.

En signant le présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.

Bernard Gaudreau
Maire

Lisa Kennedy
Directrice générale et greffière